

De Tarvision à Tarco

Le chemin semé d'embûches de la révision tarifaire

Heinrich Haldi, Küssnacht

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux-de-Fonds

La FMH débuta les travaux de révision de Tarmed à la fin 2010. Dès l'automne 2012 la coopération tripartite s'attela à la révision de la structure du tarif médical, terminée et avalisée par l'assemblée des délégués et la chambre médicale au début 2016, puis soumise au vote général des membres de la FMH en mai 2016.

Les comités de MFE et de la SSP ont conclu que cette structure tarifaire version ats-tms 1.0, avec la convention de normalisation et les conventions de base, apporterait plus de désavantages que d'avantages pour les pédiatres, et recommandèrent le rejet de toutes les propositions. Lors du vote général la structure tarifaire a été rejetée par 54%, les six autres motions par 55-87% des voix. Mais la participation de 38% indique un manque d'intérêt du corps médical pour les questions tarifaires.

La FMH aurait souhaité une participation plus conséquente et l'acceptation de la structure tarifaire.

Parmi les partenaires de la coopération tarifaire, seule H+ adhère à cette proposition. La Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) tout autant que Curafutura l'ont rejetée, craignant que ce nouveau tarif n'engendre une augmentation des coûts.

Le Conseil fédéral a par la suite prolongé le délai de dépôt jusqu'à fin octobre 2016. Considérant ce délai irréaliste, la FMH a proposé de ne pas introduire le nouveau tarif avant 2018.

Dès juillet 2016 la FMH a invité les sociétés médicales à un échange d'idées informel et a élaboré un concept général pour la poursuite de la révision du tarif.

Le 7 septembre 2016 le nouveau projet TARCO (= TARMEDconsensus) a été présenté à l'assemblée des délégués de la FMH. Une large majorité a accepté le concept en donnant ainsi mandat à la FMH de poursuivre la révision du tarif.

Les conventions de normalisation = neutralité des coûts n'ont pas été discutées. Ce concept a été rejeté en votation générale par 89% des

voix, car il rend impossible un tarif adéquat et économique.

Le département Médecine et tarifs ambulatoires négocie avec les associations faitières et médicales un concept détaillé pour TARCO, qui sera présenté à l'assemblée des délégués le 17 janvier 2017.

Ce concept doit contenir des principes de tarification entièrement revus et contraignants, une nouvelle organisation des structures avec des voies décisionnelles claires et un nouveau concept de communication. Les responsabilités des sociétés médicales pour les différents chapitres seront plus clairement définies.

Avec la participation et la responsabilité ferme des sociétés médicales sera élaboré un tarif médical commun pour le domaine ambulatoire qui sera soumis en automne 2017 à l'assemblée des délégués. Le point de départ est la structure tarifaire de janvier 2016.

La souveraineté sur la partie médicale de chaque chapitre sera laissée aux sociétés médicales respectives.

Un groupe de travail «valeurs intrinsèques», composé de représentants de toutes les associations faitières, a débuté ses travaux. Les clivages entre les réponses envisagées sont néanmoins considérables.

Les négociations avec les partenaires tarifaires LAMal ne seront reprises qu'une fois la révision des tarifs terminée au sein de la FMH. L'objectif est de s'assurer de l'autonomie tarifaire. Pour la FMH, les préoccupations et les intérêts du corps médical, qui souhaite une indemnisation appropriée et équitable des prestations médicales, sont au premier plan. Les travaux de l'équipe spécialisée ont pris leur fin avec le parachèvement de la structure tarifaire en janvier 2016.

Marco Belvedere ayant pris sa retraite, Laure Ziegler, de Genève, a manifesté son intérêt pour le poste de déléguée tarifaire. Marco Belvedere l'introduira dans cette fonction et nos deux représentants très compétents dans la commission tarifaire de MFE, Heidi Zinggler et Rolf Temperli, lui prêteront main-forte.

Correspondance

heinrichhaldi@gmail.com